

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 13 JUIN 2022  
N°49/2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE TREIZE JUIN,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS: ABRAHAM-MOREL A., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., PAIO J., RIOU M., SELVE M., VITINGER G.**

**PROCURATIONS : ARRAR P. à DUCES E., CATTANI JL. à BARET E., CHABANY S. à DIETRICH F., MOLLARD N. à RIOU M., PROCACCI T. à VITINGER G., SANCHEZ D. à PAIO J.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Richard MEDAVIT est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION LA TROUP'MENT – LE THEÂTRE DU RISQUE**

**Vu** le code des collectivités territoriales ;

**Vu** la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « La Troup'ment – Le théâtre du risque » pour contribuer au financement d'une partie des décors et accessoires nécessaires à la réalisation des spectacles des élèves des chantiers théâtre de fin d'année, du 10 au 12 juin prochain.

**Vu** l'avis favorable du Bureau municipal du 30 mai 2022 ;

**Vu** le partenariat mis en place avec l'association dans la cadre de l'Aide à la Pratique Artistique et Culturelle pendant l'année scolaire 2021/2022 ;

Considérant l'intérêt de l'événement ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer à l'association « La Troup'ment – Le théâtre du risque » une subvention exceptionnelle de 500 €.

La somme correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

**LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

**ALLOUE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « La Troup'ment – Le théâtre du risque » pour contribuer au financement des chantiers théâtre de fin d'année, du 10 au 12 juin prochain.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC, le 14 juin 2022

**Le Maire,**  
**Francis DIETRICH**



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

